

26 juin 2006
Français
Original : anglais

**Conférence chargée d'examiner
les progrès accomplis dans l'exécution
du Programme d'action en vue de prévenir,
combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**

New York, 26 juin-7 juillet 2006

Document de travail présenté par le Canada

**Proposition pour un programme de travail intersessions
visant à faciliter l'exécution du Programme d'action
en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**

Avant-propos

Durant la session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York du 9 au 20 janvier 2006, le Canada a présenté un document de travail dans lequel était formulée une proposition pour un programme de travail intersessions visant à compléter les travaux effectués par les États lors des séances officielles. La proposition a suscité un grand intérêt et plusieurs États et organisations de la société civile ont demandé un complément d'information concernant les modalités d'un tel processus intersessions. Le présent document de travail précise les idées essentielles énoncées dans le document de travail initial et tient compte de nombre d'observations et suggestions reçues d'États et d'organisations non gouvernementales au cours de la session du Comité préparatoire. Le Canada continuera de tenir de vastes consultations en vue de parachever la proposition qui sera présentée à la Conférence d'examen.



Résumé

Pour assurer la bonne exécution du Programme d'action, il faut que la communauté internationale accroisse considérablement sa participation. À cet effet, il est proposé à la Conférence d'examen d'adopter un programme de travail intersessions qui rassemblerait deux fois par an la communauté internationale lors de réunions officieuses où elle exprimerait des idées et formulerait des recommandations qui seraient présentées aux États lors des séances officielles.

Les travaux pourraient être effectués dans le cadre de groupes de travail thématiques à composition non limitée qui examineraient un ensemble de questions liées les unes aux autres afin d'améliorer la capacité de réduire les retombées humanitaires de la prolifération des armes légères et de leur utilisation à des fins illicites et les répercussions qu'elles ont sur le développement. On s'attacherait tout particulièrement à élaborer des stratégies visant à faire mieux connaître les questions liées aux armes légères et à susciter un engagement dans ce domaine, ainsi qu'à mobiliser les ressources nécessaires à la pleine exécution du Programme d'action.

1. Aperçu général

1.1 La prolifération des armes légères et leur utilisation à des fins illicites constituent une grave menace pour la paix et la sécurité. À elles seules, ces armes coûtent la vie à plus de 350 000 personnes par an, soit près d'un millier par jour. Beaucoup d'autres, des millions peut-être, sont victimes des incidences indirectes mais non moins mortelles de ces armes puisqu'elles entravent l'acheminement de l'aide humanitaire et le développement durable.

1.2 Dans le *Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, adopté en 2001, les États se sont dits déterminés à atténuer les souffrances provoquées par le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et ont considéré que la communauté internationale avait le devoir de s'attaquer à cette question.

1.3 Ils y sont notamment convenus de tenir une réunion des États tous les deux ans pour examiner l'exécution du Programme d'action et une Conférence d'examen en 2006. **Malgré les quelques progrès accomplis depuis 2001, de nombreux États, organismes des Nations Unies, organisations internationales et organisations non gouvernementales sont d'avis que le mécanisme actuel de réunions et autres modalités de coopération sont insuffisants pour la pleine exécution du Programme d'action.**

1.4 La proposition ci-après entend renforcer les arrangements existants en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action et, partant, d'accomplir le dessein commun que forme la communauté internationale dans ce domaine d'importance cruciale.

2. Proposition

2.1 Il est proposé à la Conférence d'examen d'adopter un programme de travail intersessions qui rassemblerait deux fois par an la communauté internationale lors de réunions officieuses où elle exprimerait des idées et formulerait des recommandations qui seraient présentées aux États lors des séances officielles. Un tel programme pourrait notamment servir à :

- Évaluer plus fréquemment les progrès accomplis par les États dans l'exécution du Programme d'action et mettre au point les plans et les activités nécessaires pour que les objectifs soient atteints en temps voulu;
- Mener un examen approfondi de questions précises liées à l'exécution du Programme d'action par les États;
- Faciliter l'échange périodique d'informations, concernant notamment les enseignements tirés, et améliorer ainsi la capacité des États d'exécuter le Programme d'action;
- Inciter les États à fournir et à recevoir une assistance technique et financière aux fins de l'exécution des programmes nationaux;
- Élaborer des stratégies de sensibilisation du public et de mobilisation des ressources afin de faire mieux connaître la question et son importance cruciale et d'obtenir les ressources nécessaires à la pleine exécution du Programme d'action;

- Offrir d'autres occasions, selon les besoins, d'entendre et d'examiner les avis d'experts, d'organisations non gouvernementales, de représentants du secteur et de parlementaires;
- Fournir un mécanisme permettant de mieux éclairer en permanence les débats que les États tiennent lors des séances officielles.

3. Organisation du travail

3.1 Les réunions intersessions pourraient s'articuler autour de trois grands axes :

- Travaux sur des aspects précis de la mise en œuvre, engagés à la demande des États lors des réunions officielles et dont il faudra leur rendre compte;
- Activités sur des questions thématiques prioritaires; et
- Travaux d'organisation en vue des réunions officielles des États.

4. Groupes de travail à composition non limitée

4.1 L'étude des questions thématiques pourrait être facilitée par la création de groupes de travail à composition non limitée qui se réuniraient en dehors de tout cadre officiel tout en ayant une structure suffisante pour que les séances soient efficaces et les résultats utiles. Chaque groupe mènerait des travaux de fond sur certains thèmes prioritaires et se réunirait séparément pour permettre aux parties intéressées de prendre part à leur gré à l'une des réunions ou à toutes les réunions. On pourrait créer, entre autres, les groupes de travail suivants :

Groupe de travail sur l'état d'avancement de la mise en œuvre;

Groupe de travail sur les questions humanitaires;

Groupe de travail sur les questions de réglementation et les procédures;

Groupe de travail sur la gestion et la destruction des stocks;

Groupe de travail sur la coopération et l'assistance.

4.2 Un Groupe de contact sur la sensibilisation du public et la mobilisation des ressources pourrait participer à l'élaboration de stratégies visant à susciter la volonté nécessaire et à trouver les ressources financières et techniques voulues pour mettre en œuvre dans son intégralité le Programme d'action et s'attaquer aux questions ayant trait au commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

5. Mandat et méthode

5.1 Le programme de travail intersessions serait défini par les États durant les réunions officielles, il serait engagé à leur demande et il rendrait compte de ses activités lors des réunions officielles des États. Ses activités complèteraient les arrangements existants et respecteraient les principes de participation de tous, de partenariat et d'ouverture afin d'optimiser l'entraide et la coopération pratique.

6. Ressources

6.1 Afin de ne pas alourdir le budget de l'ONU, le programme de travail intersessions pourrait être financé par les contributions volontaires des États qui sont en mesure de le faire. Un programme de parrainage pourrait être créé pour apporter une aide au titre des frais de voyage afin d'assurer la participation de tous

les États intéressés. Le Canada est disposé à travailler avec d'autres États pour mobiliser les fonds nécessaires à la fois pour les travaux intersessions et pour le programme de parrainage.

7. Participation

7.1 Tous les gouvernements, les organisations et institutions internationales, les organisations non gouvernementales et les parties prenantes pertinentes seraient invités à participer activement aux travaux des réunions intersessions. Il serait essentiel qu'y prennent part un grand nombre de pays développés et de pays en développement représentant toutes les régions du monde.

8. Fréquence et lieu des réunions

8.1 Le Canada propose que les États se réunissent de manière informelle deux fois par an les années où aucune réunion officielle des États n'est prévue et une fois lorsqu'une réunion officielle est prévue, que ce soit une réunion biennale des États ou une conférence d'examen. Compte tenu de l'importance et de l'urgence de la mise en œuvre du Programme d'action, des réunions semestrielles sont, à notre avis, à la fois faisables et souhaitables. De nombreux organismes qui travaillent sur la question des armes légères étant représentés ou établis à Genève, il serait souhaitable, au moins au début, d'organiser le programme de travail intersessions à Genève.

9. La voie à suivre

9.1 Le Canada recommande que les États entérinent et adoptent un programme de travail intersessions à la Conférence d'examen de 2006.

9.2 Le Canada recommande par ailleurs que la Conférence d'examen autorise le Président de la Conférence d'examen et les Amis de la présidence qu'il aura choisis à parachever le programme de travail intersessions et à prévoir le calendrier des réunions intersessions pour 2007, qui se tiendront à Genève. Les rapports produits par les groupes de travail aux réunions intersessions seraient distribués et étudiés à la réunion biennale des États suivante, y compris les recommandations portant sur la poursuite du programme intersessions.

9.3 Le Canada continuera de consulter les États, l'ONU, les organisations internationales et la société civile pour avoir des avis et des suggestions sur le projet de programme de travail intersessions.